

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac
PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du vendredi 10 avril 2026

Délibération N° DE_2026_041

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	19	19
Date de la convocation : 03/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix avril deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle Polyvalente), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Clara ARBOUSSET, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Stéphane MAURIN, Fabienne PUCHERAL MOLINES, Patrick GALZIN, Bernard MERCIER, Perrine RUNEL-GALZIN, Laurent PLAGNES, Joyce BOUM, Yann PANTEL, Serge DONDINI, Elisabeth AUBURTIN, Philippe ROURE, Gaëlle MOULINOT, Julie DELES

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Michèle BUISSON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Création des commissions municipales et élections des membres

Rapporteur : M le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-22.

Le maire expose aux membres du conseil municipal que le conseil municipal peut créer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative de ses membres. Ces commissions sont présidées, de droit, par le maire. Lors de leur première réunion, elles désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider en cas d'absence ou d'empêchement du maire.

Date de transmission de l'acte: 13/04/2026
Date de réception de l'AR: 13/04/2026

048-200057594-DE_2026_041-DE
A G E D I

DE_2026_041

Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-22 imposent, pour les communes de plus de 1000 habitants, la représentation proportionnelle dans les différentes commissions. Cependant, pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée municipale, Monsieur le Maire et le groupe majoritaire ont fait le choix d'appliquer ce principe, même si la strate de population de la commune du Pont de Montvert - Sud Mont Lozère est inférieure à 1000 habitants.

Ceci étant rappelé, il est proposé au conseil municipal la création de 18 commissions :

- Affaires sociales
- Agriculture, environnement, forêts
- Bâtiments communaux, logement
- Commerce
- Culture, vie associative
- Déneigement
- Enfance
- Etat civil
- Finances
- Gîtes et camping
- Marchés, foires
- Qualité de vie
- Ressources humaines
- Santé
- Sport
- Tourisme
- Travaux, voirie
- Urbanisme, cadre de vie, paysage

Il est également proposé au conseil municipal de procéder à l'élection des membres des commissions ainsi créées.

En application de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à un vote à bulletin secret, sauf si le conseil municipal, à l'unanimité, en décide autrement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR DELIBERE

Date de transmission de l'acte: 13/04/2026

Date de reception de l'AR: 13/04/2026

048-200057594-DE_2026_041-DE

A G E D I

DE_2026_041

1° DECIDE la création de 18 commissions municipales comme exposées ci-avant.

2° ADOPTE à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le vote à main levée pour l'élection des membres des commissions municipales.

3° ÉLIT les membres suivants pour siéger dans les commissions municipales constituées en application de l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales (étant précisé que le Maire est le président de droit), ci-après :

Affaires sociales	Agriculture, environnement, forêts	Bâtiments communaux, logement	Commerce	Culture, vie associative
BUISSON Michèle	CORNEVAUX Matthias	DJALMIT Cyril	FOLCHER Christelle	DJALMIT Cyril
FOLCHER Christelle	RUNEL-GALZIN Perrine	DELES Julie	ARBOUSSET Clara	ARBOUSSET Clara
ARBOUSSET Clara	PUCHERAL MOLINES Fabienne	GALZIN Patrick	RUNEL-GALZIN Perrine	BOUM Joyce
PUCHERAL MOLINES Fabienne	BOUM Joyce	PLAGNES Laurent	AUBURTIN Elisabeth	PANTEL Yann
RUNEL-GALZIN Perrine	MOULINOT Gaëlle	BUISSON Michèle		AUBURTIN Elisabeth
PLAGNES Laurent		FOLCHER Christelle		
AUBURTIN Elisabeth		MOULINOT Gaëlle		

Date de transmission de l'acte: 13/04/2026

Date de reception de l'AR: 13/04/2026

048-200057594-DE_2026_041-DE
A G E D I

DE_2026_041

Déneigement	Enfance	Etat civil	Finances	Gîtes et camping
FOLCHER François CORNEVAUX Matthias PLAGNES Laurent MERCIER Bernard ROURE Philippe	BUISSON Michèle BOUM Joyce ARBOUSSET Clara MOULINOT Gaëlle	BUISSON Michèle DJALMIT Cyril PUCHERAL MOLINES Fabienne ROURE Philippe	BUISSON Michèle PUCHERAL MOLINES Fabienne FOLCHER Christelle DONDINI Serge	FOLCHER Christelle DELES Julie ARBOUSSET Clara BUISSON Michèle AUBURTIN Elisabeth
Marchés, foires	Qualité de vie	Ressources humaines	Santé	Sport
BUISSON Michèle AUBURTIN Elisabeth	FOLCHER Christelle PANTEL Yann BOUM Joyce ARBOUSSET Clara DELES Julie AUBURTIN Elisabeth	PUCHERAL MOLINES Fabienne FOLCHER Christelle DELES Julie BUISSON Michèle DJALMIT Cyril PLAGNES Laurent CORNEVAUX Matthias AUBURTIN Elisabeth DONDINI Serge	FOLCHER Christelle BUISSON Michèle ARBOUSSET Clara DONDINI Serge	FOLCHER Christelle PANTEL Yann DELES Julie ROURE Philippe
Tourisme Date de transmission de l'acte: 13/04/2026 Date de reception de l'AR: 13/04/2026	Travaux, voirie	Urbanisme, cadre de vie,		

		paysage		
FOLCHER Christelle	FOLCHER François	GALZIN Patrick		
RUNEL-GALZIN Perrine	CORNEVAUX Matthias	FOLCHER François		
ARBOUSSET Clara	GALZIN Patrick	DONDINI Serge		
CORNEVAUX Matthias	PLAGNES Laurent	ROURE Philippe		
MOULINOT Gaëlle	MERCIER Bernard			
	ROURE Philippe			

4° AUTORISE M. le Maire ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Stéphan MAURIN
Président de séance

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michèle BUISSON
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 13/04/2026
Date de reception de l'AR: 13/04/2026

048-200057594-DE_2026_041-DE
A G E D I

DE_2026_041